

Rapport financier trimestriel

Août à octobre 2011

Canada 

Rapport financier trimestriel

Août à octobre 2011

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 octobre 2011 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2010-2011.

1. Présentation des états financiers

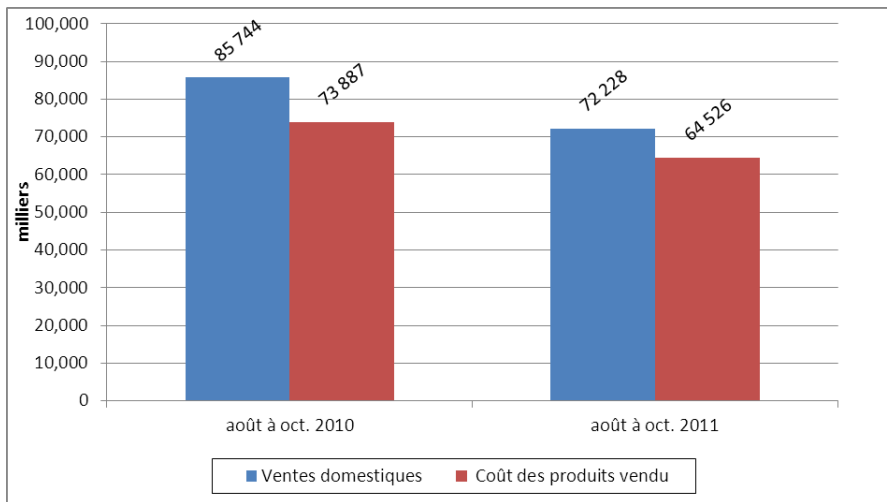
Cette discussion a été préparée conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor (Norme du Conseil du Trésor). Elle ne constitue pas un rapport de gestion complet. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2011 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et à la Norme du Conseil du Trésor. Puisque la période de trois mois se terminant le 31 octobre 2011 représente la première période à laquelle s'appliquent les Normes internationales d'information financière (IFRS), les états financiers provisoires ont aussi été préparés conformément à la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. La situation financière au 1^{er} août 2010 est présentée à titre comparatif dans une colonne du bilan de la Commission, de même que la situation au 31 octobre 2011 et au 31 juillet 2011. Des détails concernant la présentation des états financiers se trouvent à la note 2 des états financiers provisoires et d'autres détails concernant les répercussions de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sont présentés à la note 16.



2. Résultats financiers

Activités intérieures



Revenus

Les revenus des ventes intérieures des trois mois se terminant le 31 octobre 2011 ont diminué de 13,5 M\$ ou 15,7 % comparativement au trimestre se terminant le 31 octobre 2010. Cela tient surtout à la baisse des ventes de beurre du plan A, de beurre du Plan B et de poudre de lait écrémé (PLÉ) de la classe 4(m). Cette diminution a été en partie compensée par une augmentation des ventes de beurre importé.

La quantité de beurre du plan A vendue au premier trimestre a diminué en raison du recul des inventaires par rapport à la même période l'année précédente. Il a fallu écouler plus de beurre des inventaires de la CCL pour approvisionner le marché parce que la production de lait a été plus faible que prévu durant l'année laitière 2010-2011. Grâce aux récentes initiatives mises en place par les agences et offices provinciaux de mise en marché pour augmenter la production, la CCL prévoit ramener ses stocks aux niveaux normaux durant l'année laitière courante.

Pour compenser la baisse des ventes de beurre du plan A, la CCL a vendu de plus grandes quantités de beurre importé durant l'automne pour combler les besoins du marché.

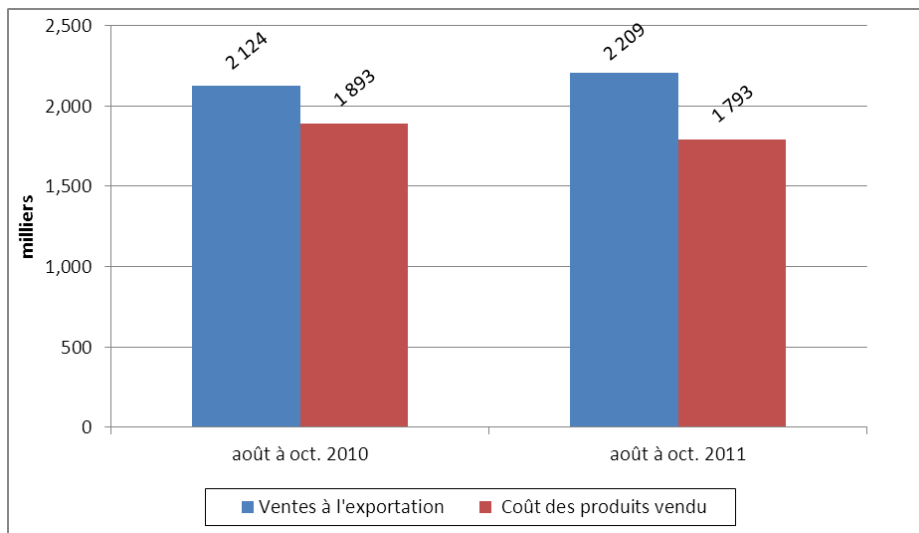
La baisse des ventes du beurre du plan B et de la PLÉ de la classe 4(m) est principalement attribuable à un léger décalage dans les ventes.



Coût des produits vendus et marge brute

Pendant les trois mois terminés le 31 octobre 2011, le coût des produits vendus a totalisé 64,53 M\$ alors que les revenus ont atteint 72,23 M\$. Les activités intérieures ont donc généré une marge brute de 6,3 M\$ après frais de transport et de possession. Ce montant est inférieur aux 10,7 M\$ générés l'année précédente à cause des ventes plus faibles.

Exportations



Revenus

Les revenus des ventes à l'exportation de 2,21 M\$ au premier trimestre se terminant le 31 octobre 2011 étaient légèrement supérieurs aux revenus de 2,12 M\$ pour la même période l'année précédente. Cela tient surtout au fait que la CCL a exporté plus de poudre de lait écrémé (PLÉ) et ce, à des prix plus élevés durant le trimestre le plus récent.

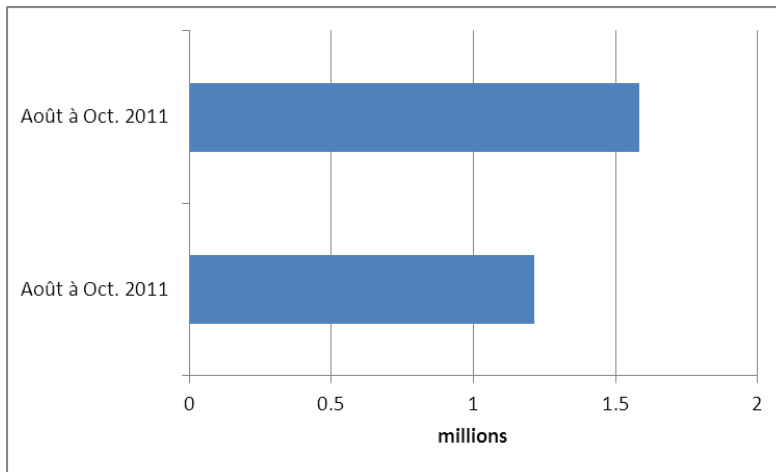
Coût des produits vendus et marge brute

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial dans le but de faire ses frais durant une année laitière donnée.

Durant le premier trimestre qui a pris fin le 31 octobre 2011, le coût des produits vendus s'est élevé à 1,79 M\$ tandis que la valeur des ventes atteignait 2,21 M\$ ce qui a généré une marge brute de 0,22 M\$ après frais de transport et de possession.



Frais de transport et de possession



Les principaux frais de transport et de possession sont les frais découlant du transport, des intérêts sur les emprunts, de la manutention et de l'entreposage, ainsi que de l'assurance.

Les frais de transport et de possession ont atteint 1,58 M\$ durant le premier trimestre de 2011-2012 contre 1,21 M\$ à la même période l'année dernière. Cette augmentation des frais tient surtout au moment des achats et des ventes de produits laitiers pour lesquels CCL se charge du transport.

Autres revenus

Financement du gouvernement du Canada

Les crédits parlementaires destinés aux dépenses d'exploitation sont inscrits à l'état des résultats et du résultat étendu en fonction des charges administratives financées par le gouvernement. Ces crédits inscrits à titre de revenus ont augmenté de 739 000 \$ pour les trois mois se terminant le 31 octobre 2011 comparativement à la même période d'an dernier.

Une partie de cette augmentation tient au fait que certaines dépenses ont été encourues durant le premier trimestre de 2011-2012 alors qu'elles avaient été encourues plus tard l'an dernier. Une autre partie importante de cette augmentation provient du remboursement d'indemnités de départ payées aux employés en vertu d'une nouvelle convention collective. La nouvelle convention liant le gouvernement à un important syndicat de la fonction publique, qui représente plus de la moitié des employés de la CCL, met fin à l'accumulation des indemnités de départ. Les employés avaient le choix d'encaisser leurs indemnités accumulées maintenant ou lors de leur retraite. La plupart des employés ont choisi d'encaisser les indemnités de départ accumulées maintenant.



Charges d'exploitation et charges administratives

Charges d'exploitation

Le poste « Autres charges (recouvrements) » comprend des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date du bilan. Ces gains et pertes sont déterminés en calculant la différence entre le taux de change du contrat et celui en vigueur en date du bilan et en appliquant cette différence au montant du contrat. Ils varient avec les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

Au 31 octobre 2011, les contrats de change non exécutés étaient en position de gain alors que l'an dernier, les contrats de change non exécutés étaient en position de perte, ce qui explique l'écart.

Charges administratives

Les charges administratives ont augmenté de 304 000 \$ comparativement au premier trimestre de 2010-2011. Cette augmentation est surtout attribuable au fait que les dépenses ont eu lieu plus tôt cette année que l'an dernier.

À la demande du gouvernement, la CCL a établi son budget et l'a géré en réduisant les dépenses de sorte que les charges administratives de l'année courante ne dépasseront pas celles de 2010-2011, tel qu'indiqué dans le Sommaire du plan d'entreprise.

Inventaires et emprunts

La valeur des inventaires au 31 octobre 2011 atteignait 79,49 M\$, ce qui est comparable à leur valeur de 82,44 M\$ au 31 octobre 2010.

Les stocks normaux diminuent normalement à cette période de l'année pour atteindre leur plus bas niveau à la fin de décembre. Il s'agit d'un cycle saisonnier qui suit la demande en beurre, qui augmente avant la période des Fêtes et qui s'ajoute au fait que les fabricants rachètent leurs stocks du plan B de la CCL. Parallèlement à cette tendance, les emprunts auprès du gouvernement du Canada ont baissé, atteignant leur plus faible valeur à la fin de décembre. À la fin de la période visée, les emprunts impayés atteignaient 52,30 M\$ soit un peu plus que le solde de 45,31 M\$ au 31 octobre 2010.



État des flux de trésorerie

(en milliers)	31 oct. 2011	31 oct. 2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 720 \$	54 446 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 544)	(53 613)
Augmentation nette de l'encaisse	1 176	833
Dette bancaire nette au début du trimestre	(1 008)	(2 133)
Encaisse nette (dette bancaire nette) à la fin du trimestre	168 \$	(1 300) \$

Dans l'ensemble, la trésorerie de la CCL à la fin du premier trimestre de 2011-2012 a augmenté de 1,5 M\$ comparativement au premier trimestre de 2010-2011 lorsque la dette bancaire atteignait 1,3 M\$.

Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont généré des recettes nettes de 4,7 M\$ durant le premier trimestre de 2011-2012 comparativement à des recettes nettes de 54,4 M\$ durant le premier trimestre de 2010-2011. Ceci provient d'une diminution des paiements reçus des clients combinée à une augmentation des paiements effectués aux fournisseurs et des paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

Activités de financement

Les activités de financement comprenaient des dépenses nettes de 3,5 M\$ durant le premier trimestre de 2011-2012 contre 53,6 M\$ durant le premier trimestre de 2010-2011. Cette baisse des dépenses provient d'une augmentation de 31,1 M\$ des nouveaux emprunts durant le premier trimestre de 2011-2012 combinée à une réduction de 18,9 M\$ des remboursements des emprunts durant la même période.

3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise

Les principaux éléments qui pourraient influencer le budget indiqué dans le Sommaire du plan d'entreprise de la CCL sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de soutien et les conditions du marché mondial des produits laitiers. Tout changement important aux hypothèses influence les résultats budgétisés.



Durant le premier trimestre, la production a commencé à augmenter comparativement à l'année dernière. Cette augmentation n'a pas été suffisante pour satisfaire les besoins du marché et il a fallu utiliser les stocks de beurre de la CCL pour approvisionner le marché. Les provinces ont adopté des incitatifs à la production et par précaution, la CCL a décidé de mettre en place une augmentation de 1 % du quota de lait de transformation pour une période de quatre mois débutant le 1^{er} décembre 2011. Nous nous attendons à ce que la production du reste de l'année soit plus importante et nous permette de reconstituer les stocks de beurre de la CCL dès janvier 2012. Les besoins intérieurs prévus seront un peu plus élevés que ceux indiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise grâce à une demande soutenue en produits laitiers.

4. Crédits parlementaires

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement entre les crédits reçus et les crédits déboursés.

	3 mois se terminant le 31 octobre	
	2011	2010
Solde d'ouverture	- \$	- \$
Crédits parlementaires destinés aux dépenses d'exploitation	1 517 \$	778 \$
Montant déboursé	(1 517) \$	(778) \$
Solde de fermeture	- \$	- \$

Ces crédits ont été alloués grâce au budget principal des dépenses et au Crédit 30 – Besoins en matière de rémunération. Les crédits parlementaires servent à financer une partie des charges administratives de la CCL. Le reste des charges administratives de la Commission est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Le financement du gouvernement du Canada destiné aux charges administratives est alloué sur la base de l'exercice financier du gouvernement (avril à mars) alors que l'utilisation de ces fonds est portée aux présents états financiers sur la base de l'année laitière (août à juillet). Le Commission présente l'utilisation de ces crédits sur la base de l'exercice financier du gouvernement dans les Comptes publics du Canada.

Le gouvernement a commencé un examen stratégique et fonctionnel qui vise à réduire les dépenses graduellement jusqu'à l'exercice financier 2014-2015. En tant que société d'État, la CCL est sujette à cet examen. Elle a donc élaboré des scénarios qui tiennent compte de réductions de 5 % et 10 % de son financement. La CCL a fait parvenir ses



propositions au ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. La décision du gouvernement est attendue lors du prochain budget fédéral en février ou mars 2012.

5. Gestion du risque

Il n'y a eu aucun changement au risque auquel s'expose la CCL depuis la publication de son rapport annuel 2010-2011.

6. Modifications importantes

Entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2011, les modifications suivantes ont été constatées dans les domaines des opérations, des ressources humaines, des objectifs, des initiatives de l'industrie et des programmes, comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

Opérations, initiatives de l'industrie et programmes	Aucune modification importante dans les domaines des opérations, des initiatives de l'industrie et des programmes.
Ressources humaines	Aucune modification importante dans le domaine des ressources humaines.
Objectifs	Aucune modification importante dans le domaine des objectifs. La CCL est en voie d'atteindre ses objectifs de l'année laitière 2011-2012.
Conseil d'administration	Le mandat du chef de la direction a pris fin officiellement le 3 octobre 2011 mais le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a prolongé ce mandat jusqu'au 31 décembre 2011. Le processus de remplacement est en marche et les personnes intéressées avaient jusqu'au 31 octobre 2011 pour soumettre leur candidature au Bureau du Conseil privé.



Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 : Information financière intermédiaire, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit et ils n'ont pas été examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par:

Le chef de la direction,

John Core

Le directeur principal, Finances et opérations,

Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada

Le 21 décembre 2011



Bilan

(non vérifié)
(en milliers)

	<u>31 oct. 2011</u>	<u>31 juil. 2011</u>	<u>1 août 2010</u>
Actif			
À court terme			
Encaisse	596 \$	146 \$	182 \$
Créances			
Montants dus par les agences et offices provinciaux (mise en commun)	30 945	33 462	37 330
Clients	1 402	6 340	1 148
Actif dérivé - contrats de change	0	67	1
Stocks (note 4)	79 492	94 322	135 228
	<u>112 435 \$</u>	<u>134 337 \$</u>	<u>173 889 \$</u>
Passif			
À court terme			
Dettes bancaires (note 5)	428 \$	1 154 \$	2 314 \$
Créditeurs et charges à payer			
Montants dus aux agences et offices provinciaux (mise en commun)	29 499	31 236	33 684
Fournisseurs	6 177	14 563	17 276
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	14 573	4 385
Autres passifs	1 628	1 254	1 209
Passif dérivé - contrats de change	10	294	4
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	52 304	55 848	98 927
	<u>90 046</u>	<u>118 922</u>	<u>157 799</u>
À long terme			
Indemnités de départ (note 12)	536	643	1 175
Capitaux propres (note 7)			
Bénéfices non répartis	21 853	14 772	14 915
	<u>112 435 \$</u>	<u>134 337 \$</u>	<u>173 889 \$</u>

Engagements (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Original signé par:
Le chef de la direction,
John Core

Le président,
Randy Williamson

Le directeur principal, Finances et opérations,
Gaëtan Paquette



État des résultats et du résultat étendu

(non vérifié)
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le	
	31 oct. 2011	31 oct. 2010
Ventes et coûts des produits vendus		
Ventes au Canada	72 228 \$	85 744 \$
Coût des produits vendus au Canada	64 526	73 887
Frais de transport et de possession	1 390	1 176
Marge brute sur les ventes au Canada	6 312	10 681
Ventes à l'exportation	2 209	2 124
Coût des produits vendus à l'exportation	1 793	1 893
Frais de transport et de possession	193	38
Marge brute sur les ventes à l'exportation	223	193
Marge brute totale	6 535	10 874
Autres revenus		
Contribution des mises en commun retenues pour financer les charges d'exploitation (note 10)	1 459	1 659
Financement par le gouvernement du Canada (note 11)	1 517	778
	2 976	2 437
Total	9 511	13 311
Charges d'exploitation		
Initiatives de l'industrie	497	531
Programme d'aide pour le lait concentré	0	50
Étude sur le coût de production	200	132
Autres charges (recouvrements)	(281)	148
	416	861
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	1 439	1 428
Autres charges	575	282
	2 014	1 710
Total	2 430	2 571
Résultats d'exploitation avant distribution aux agences et offices provinciaux	7 081	10 740
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	0
Résultats d'exploitation et résultat étendu	7 081 \$	10 740 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



État de la variation des capitaux propres

(non vérifié)
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le	
	<u>31 oct. 2011</u>	<u>31 oct. 2010</u>
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	14 772 \$	14 915 \$
Résultats d'exploitation et résultat étendu	<u>7 081</u>	<u>10 740</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u><u>21 853 \$</u></u>	<u><u>25 655 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers)

	Période de trois mois terminée le	
	31 oct. 2011	31 oct. 2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - clients	79 397 \$	88 460 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et autres	(63 730)	(33 087)
Rentrées de fonds - agences et offices provinciaux (mise en commun)	53 014	56 572
Sorties de fonds - agences et offices provinciaux (mise en commun)	(50 775)	(53 707)
Sorties de fonds - agences et offices provinciaux (excédent d'exploitation)	(14 573)	(4 385)
Rentrées de fonds - gouvernement du Canada	1 517	778
Intérêts versés sur les emprunts	(130)	(185)
	<u>4 720</u>	<u>54 446</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	47 737	16 568
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(51 281)	(70 181)
	<u>(3 544)</u>	<u>(53 613)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	1 176	833
Dette bancaire nette au début de l'exercice	(1 008)	(2 133)
	<u>168 \$</u>	<u>(1 300) \$</u>
Encaisse (dette bancaire) nette à la fin de l'exercice		
Éléments :		
Encaisse	596 \$	7 \$
Dette bancaire	(428)	(1 307)
	<u>168 \$</u>	<u>(1 300) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2011

1. La Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait (ci-après la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses bureaux sont situés à Ottawa, Ontario, Canada. Le mandat de la Commission, tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ». Ses activités s'échelonnent sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins des fabricants et est donc vendue sur des marchés intérieurs marginaux, ou exportée. La Commission vend les surplus sur le marché international sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre, sous réserve des limites fixées au Canada pour les exportations subventionnées.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission en vertu de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait et permet aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle nationale. De même, l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada, auparavant intitulée Entente sur la mise en commun de tout le lait, permettent aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle régionale. Les dix agences et offices provinciaux de mise en marché représentent les producteurs laitiers du pays et fournissent à la Commission les données et les fonds nécessaires à sa gestion du système de mise en commun.



2. Méthode de préparation des états financiers

Conformité aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*)

Les présents états financiers provisoires ont été préparés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor et à la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, de même qu'à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, à l'aide des méthodes comptables liées aux IFRS que la Commission adoptera pour ses états financiers annuels de l'exercice se terminant le 31 juillet 2012.

Ce sont là les premiers états financiers provisoires basés sur les IFRS et ils couvrent une partie de la période visée par les premiers états financiers annuels aux termes des IFRS. La Commission a choisi le 1^{er} août 2010 comme date de transition aux IFRS. Une explication de l'incidence de la transition aux IFRS sur les états financiers est incluse dans la note 16. Toute modification subséquente aux IFRS qui sera prise en compte dans les états financiers annuels de la Commission pour l'exercice clos le 31 juillet 2012 pourrait entraîner le redressement des états financiers provisoires, notamment les ajustements liés à la transition comptabilisés avec l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers provisoires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels 2011 de la Commission, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et en considération de la divulgation relative à la transition aux IFRS présentée à la note 16 des états financiers provisoires.

Utilisation d'estimations et incertitude de la mesure

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur les montants de l'actif et du passif déclarés, sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. La valeur des stocks, des prestations de retraite, des indemnités de départ et des instruments dérivés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les montants réels pourraient différer de manière importante des estimations. Ces estimations sont revues à chaque trimestre, et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Commission sont le dollar canadien.

Période visée

La période visée par ces états financiers provisoires et les notes complémentaires s'étend du 1^{er} août au 31 octobre 2011. Cette période représente le premier trimestre



(T1 2012) d'exploitation de l'année laitière 2011-2012 de la Commission, qui se termine le 31 juillet 2012.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

L'encaisse ne comprend que les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission.

Classement :

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Créances	Prêts et créances
Dette bancaire	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Autres passifs

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation et le résultat étendu.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers, sauf les instruments dérivés.



Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des actifs ou des passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont inscrits au bilan durant la période où ils sont engagés. Les coûts de transaction attribuables à des actifs ou des passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charges dans la période où ils sont engagés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui est le prix d'achat, et de la valeur de réalisation nette estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti, à l'exception des stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation à leur valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le coût d'achat. La reprise est constatée à titre de réduction du coût des ventes et d'augmentation de la valeur nette des stocks.

Les stocks ne comprennent pas les frais d'entreposage, qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La Commission utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectuées ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser les dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La Commission ne désigne pas ses contrats de change à terme comme éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses opérations futures et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont inscrits au bilan à la juste valeur comme actifs lorsque les contrats procurent un gain ou comme passifs lorsque les contrats enregistrent des pertes. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées à titre de gains ou de pertes dans les charges d'exploitation.

Distribution aux agences et offices provinciaux

L'excédent d'exploitation découlant des activités de mise en commun est passé en charges et comptabilisé comme passif de l'exercice au cours duquel l'excédent est obtenu. Les pertes d'exploitation provenant du fonctionnement et dont le recouvrement durant l'exercice subséquent est presque certain sont comptabilisées à titre de revenu et enregistrées à titre de créances durant l'exercice au cours duquel elles sont encourues.



Revenus

Revenus provenant des ventes

Les revenus provenant des ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des produits.

Contributions retenues des mises en commun pour financer les charges d'exploitation

Les contributions retenues des mises en commun pour financer les charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de revenu lorsque les montants sont imputés aux diverses mises en commun.

Financement du gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de revenu durant la période au cours de laquelle les charges sont encourues.

Services de vérification

Les revenus provenant des services de vérification sont comptabilisés lorsque le service est rendu.

Coût des ventes

Les produits achetés par la Commission dans le cadre des Programmes intérieurs de saisonnalité, à des fins d'exportation ou pour le marché de l'alimentation animale sont acquis aux prix qu'elle fixe elle-même. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes fournisseurs et les comptes clients libellés en devises sont ajustés selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change connexes sont constatés dans les charges d'exploitation.

Des contrats de change à terme correspondent à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 13 – Instruments financiers – *risque de change*).

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la Commission sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime contributif établi par la loi dont le



gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Commission doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Commission n'a pas une obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Commission au titre de prestations de retraite. La Commission n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

Indemnités de départ

Les employés admissibles ont droit à des indemnités de départ en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût des indemnités est constitué au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à leur obtention. L'obligation au titre des indemnités de départ est calculée au moyen du ratio utilisé à l'échelle du gouvernement pour le passif au titre des indemnités de départ des employés de la fonction publique appliqué aux salaires bruts de la Commission.

Normes comptables futures (normes émises mais pas encore en vigueur)

Certaines nouvelles normes comptables, de même que des amendements, ont été émis sans qu'il soit obligatoire de les adopter pour la période visée. En date des présents états financiers, les normes et amendements applicables suivants avaient été émis mais n'étaient pas encore en vigueur.

IAS 19, *Avantages du personnel*, s'appliquera aux exercices débutant le 1^{er} janvier 2013 ou après;

IFRS 7, *Instruments financiers : Information à fournir*, s'appliquera aux exercices débutant le 1^{er} juillet 2011 ou après,

IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*, s'appliquera aux exercices débutant le 1^{er} janvier 2013 ou après.

La Commission évalue actuellement les répercussions de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.



4. Stocks

	<u>T1 2012</u>	<u>T1 2011</u>
	(en milliers)	
Beurre	54 100 \$	53 825 \$
Poudre de lait écrémé	<u>25,392</u>	<u>28,941</u>
	79 492	82 766
Moins : provision pour dépréciation des stocks	<u>-</u>	<u>(323)</u>
Valeur nette de réalisation totale	<u>79 492 \$</u>	<u>82 443 \$</u>

Les stocks de la Commission comprennent 6 663 tonnes de beurre du plan B et 1 127 tonnes de poudre de lait écrémé du plan B (contre 6 068 tonnes et 1 024 tonnes, respectivement, au T1 2011), d'une valeur totale de 47,92 M\$ et de 7,07 M\$ respectivement (contre 43,10 M\$ et 6,33 M\$, respectivement, au T1 2011), que les fabricants doivent racheter de la Commission durant l'année civile courante aux prix de soutien alors en vigueur. Bien que les fabricants aient l'obligation contractuelle de racheter leur produit, la Commission n'est pas obligée de le revendre. La Commission a toutefois l'habitude d'honorer les demandes de rachat.

Le reste des stocks comprend 1 195 tonnes de beurre et 16 653 tonnes de poudre de lait écrémé (contre 1 683 tonnes et 20 302 tonnes, respectivement, au T1 2011), d'une valeur totale de 6,18 M\$ et de 18,32 M\$ respectivement (contre 10,73 M\$ et 22,61 M\$, respectivement, au T1 2011).

5. Dette bancaire

La Commission a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la Commission à établir cette ligne de crédit jusqu'à un maximum de 50 M\$ pour les besoins du système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché. Au cours de l'année laitière, la limite disponible de la marge de crédit peut varier jusqu'à un maximum de 25 M\$ (contre 5 M\$ au T1 2011).

La dette bancaire contractée avec cette ligne de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel de 3,00 % par année (2,75 % à 3,00 % au T1 2011) au cours de la période visée.

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Trésor)

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 165 M\$ (175 M\$ au T1 2011), servent à financer les activités de la CCL. Les emprunts



individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième de pour cent. Ces taux ont varié entre 1,04% et 1,11% (entre 0,38% et 0,85% au T1 2011) au cours de la période visée et les intérêts ont totalisé 0,13 M\$ (0,12 M\$ au T1 2011).

7. Capitaux propres

La Commission perçoit indirectement des fonds auprès des consommateurs sous forme d'un supplément inclus dans le prix de détail du beurre. Ce supplément sert à financer les frais de possession reliés au maintien du niveau normal des stocks de beurre. Cette somme est comprise dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentées dans l'état des résultats et du résultat étendu. Les bénéfices non répartis à la fin de l'exercice sont constitués des excédents accumulés nets provenant de ce supplément et de ceux qui proviennent des ventes commerciales et qui ne sont pas directement payables aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

Durant la période terminée le 31 octobre 2011, aucune transaction n'a créé d'autres éléments du résultat étendu et la Commission ne détenait aucun solde d'ouverture ou de clôture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

8. Informations concernant le capital

Le capital de la Commission est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 6) et des bénéfices non répartis. Au 31 octobre 2011, ces éléments totalisaient 52,30 M\$ (45,31 M\$ au T1 2011) et 21,85 M\$ (25,66 M\$ au T1 2011) respectivement. La Commission n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Le principal objectif de la Commission dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La Commission gère son capital de façon continue, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

9. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent un excédent net de 0,12 M\$ (0,005 M\$ au T1 2011) provenant d'opérations de conversion de devises liées à des opérations réalisées en devises.



Le coût des ventes intérieures comprend un excédent net de 0,39 M\$ (0,004 M\$ au T1 2011) provenant d'opérations de conversion de devises liée à des opérations d'importation réalisées en devises.

10. Contributions des mises en commun

Les contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché et les paiements de péréquation qui leur sont versés représentent une redistribution des revenus du lait parmi les provinces et sont comptabilisés en fonction de la production et de l'utilisation du lait déclarées par les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Une portion fixe, qui représente la quote-part des frais d'administration prévus par la Commission et des frais de possession estimatifs pour le maintien du niveau normal des stocks de beurre assumée par les agences et offices provinciaux de mise en marché, est retenue sur les revenus redistribués pour financer ces charges d'exploitation ainsi que tous les frais de possession du beurre excédentaire et les charges recouvrables que les comités pourraient engager au cours de la période visée. Cette portion fixe est établie chaque année par le CCGAL.

Le mécanisme de mise en commun présente un décalage de deux mois pendant lesquels les contributions des agences et des offices provinciaux de mise en marché et les paiements de péréquation qui n'avaient pas encore été payés ou perçus à la clôture de l'exercice sont comptabilisés, respectivement, à titre de créditeurs et de créances dans le bilan.

Les contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché et les paiements de péréquation qui leur ont été versés au cours de la période visée s'établissent comme suit :

	T1 2012		T1 2011	
		(en milliers)		
Contributions des agences et offices provinciaux	50 498	\$	38 101	\$
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux	<u>49 039</u>		<u>36 442</u>	
Contributions retenues des mises en commun pour financer les charges d'exploitation	<u>1 459</u>	\$	<u>1 659</u>	\$

11. Frais financés par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché. Au cours de la période visée, le gouvernement du Canada a financé à hauteur de 1,52 M\$ (0,78 M\$ au T1 2011) les frais d'administration de 2,01 M\$ (1,71 M\$ au T1 2011) de la Commission.



12. Avantages sociaux

Les salaires et avantages comprennent :

(en milliers)	<u>T1 2012</u>	<u>T1 2011</u>
Charges salariales	1 159 \$	1 155 \$
Cotisations au régime de retraite	185	186
Charges d'assurance médicale	64	56
Autres	<u>31</u>	<u>31</u>
Total	<u>1 439 \$</u>	<u>1 428 \$</u>

Régime de retraite

Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice se terminant le 31 juillet 2011 était de 1,90 % (1,93 % pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2010) et il n'a pas varié de façon significative durant la période visée.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service validables, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ à ses employés admissibles selon leurs années de service et leur salaire à leur départ. Ce régime n'est pas capitalisé et ne détient donc aucun actif, ce qui conduit à un déficit équivalent à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités seront payées à partir des crédits futurs et d'autres sources de revenus. Le tableau suivant présente des informations sur le régime, à la date de clôture.



	T1 2012	Le 31juil. 2011
	(en milliers)	
Obligations au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 083 \$	1 294 \$
Recouvrement pour la période	(79)	(80)
Indemnités versées au cours de la période	405	131
Obligations au titre des indemnités constituées à la fin de la période	<u>599</u> \$	<u>1 083</u> \$

La Commission a estimé que, sur son obligation totale à la fin de période, 0,26 M\$ (0,44 M\$ au 31 juillet 2011) seront exigibles d'ici la fin de l'exercice. Ce montant est présenté dans les autres passifs à court terme au bilan.

13. Instruments financiers

Les activités courantes de la Commission exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la Commission s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-dessous avec ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion des risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, telles que celles liées aux taux de change et d'intérêt, influencent les revenus de la Commission ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Risque de change

La Commission réalise des opérations internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés au change. La Commission limite ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la Commission comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La Commission conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain.

En date du bilan, la valeur théorique des contrats de change à terme de la Commission qui étaient toujours en circulation totalisait l'équivalent de 3,20 M\$ CA (contre 7,62 M\$ CA au T1 2011). Ces contrats arriveront à échéance d'ici à février 2012. Les échéances



de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la Commission est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur en date du bilan. Au 31 octobre 2011, les contrats de change à terme de la Commission s'établissent comme suit :

(en milliers)

<u>Ventes de devises</u>	<u>Achats de devises</u>	<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>
Dollars américains	Dollars canadiens	1 201 \$	1 197 \$
Dollars canadiens	Dollars américains	2 013 \$	2 007 \$

Au 31 octobre 2011, l'exposition de la Commission au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

<u>\$ CA</u>	<u>T1 2012</u>	<u>T1 2011</u>
	(en milliers)	
Créances (clients)	453 \$	75 \$
Créditeurs (fournisseurs)	(423)	(287)
Passif dérivé net	<u>(10)</u>	<u>(139)</u>
Exposition nette	<u>20 \$</u>	<u>501 \$</u>

Selon l'exposition nette au 31 octobre 2011, et en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le bénéfice net de la période se terminant le 31 octobre 2011 aurait augmenté de 0,09 M\$ (contre une augmentation de 0,65 M\$ au T1 2011).

Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait diminuer le bénéfice net de la période du même montant.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à cause d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds à cause d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la ligne de crédit, dont le taux



d'intérêt varie en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les taux varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la Commission n'a pas d'autres actifs ou passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la Commission au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché, autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La Commission n'est pas exposée à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. En date du bilan, presque tous les actifs et les passifs de la Commission étaient à court terme et son ratio était de 1,25 (1,36 au T1 2011). Pour gérer son risque de liquidité, la Commission a accès, en date du 31 octobre 2011, à d'autres emprunts pour ses activités commerciales effectués auprès du gouvernement du Canada se chiffrant à 112,70 M\$ (129,69 M\$ au T1 2011) et à sa ligne de crédit, pour la mise en commun des revenus du marché, qui s'élève à 4,57 M\$ (3,69 M\$ au T1 2011).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la Commission. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La Commission gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 31 octobre 2011 que 2010, la Commission n'a inscrit aucune provision pour créances douteuses et toutes ses créances sont exigibles à court terme.

La Commission est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change lorsque l'autre partie manque à son obligation l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable de l'actif dérivé. La Commission gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, toutes ces parties ont respecté leurs obligations financières envers la Commission.

Justes valeurs

La valeur comptable de l'encaisse, des créances, de la dette bancaire, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance



immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la date du bilan, aucun montant n'était comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu pour représenter les variations de la juste valeur de ces instruments financiers.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la Commission, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 — évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 — techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 — techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers dérivés de la Commission évalués à leur juste valeur sont classés au niveau 2 de la hiérarchie à la juste valeur (niveau 2 au T1 2011). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts vers les niveaux 1, 2 et 3 et depuis ces niveaux. Durant la période se terminant le 31 octobre 2011, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.



14. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

	Lait canadien de qualité	Fonds d'investissement partagé	Grappe de recherche laitière	Étude sur l'iode	Programme de bourses	Total
	(en milliers)					
Engagement total	2 953 \$	6 000 \$	1 500 \$	340 \$	3 000 \$	13 793 \$
Distribué						
Exercice(s) précédent(s)	1 192	439	500	109	-	2 240
T1 2012	-	0	500	-	-	500
Solde de l'engagement	<u>1 761 \$</u>	<u>5 561 \$</u>	<u>500 \$</u>	<u>231 \$</u>	<u>3 000 \$</u>	<u>11 053 \$</u>

Lait canadien de qualité

Ce programme est conçu pour aider les producteurs à améliorer la qualité du lait cru provenant de leur ferme. La Commission a accepté de financer une partie de ce programme en vertu d'une entente qui a débuté le 1^{er} août 2007 et qui a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2014.

Fonds d'investissement partagé

La Commission administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres des techniques alimentaires pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. La CCL s'est engagée à verser 6 M\$ sur trois ans, soit du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2012.

Grappe de recherche laitière

Le but de cette initiative, que l'on doit aux Producteurs laitiers du Canada, est d'aider les organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser leurs ressources scientifiques et techniques nationales pour créer des grappes qui soutiendront l'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur. La Commission a accepté de financer une partie de ce projet en vertu d'une entente qui a débuté le 1^{er} janvier 2010 et qui prendra fin le 31 mars 2013.



Étude sur l'iode

Les Producteurs laitiers du Canada mènent une étude visant à établir le niveau d'iode dans le lait contenu dans les réservoirs des fermes sur une période de trois ans s'étendant du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2013. La Commission a accepté de financer une partie de cette étude.

Programme de bourses

La Commission finance un programme de bourses d'études supérieures depuis le 1^{er} août 2011. La CCL accorde sur cinq ans des bourses d'une valeur totale de 3 M\$ dans les établissements participants d'un océan à l'autre.

b) Engagements d'achat

Au 31 octobre 2011, la Commission s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 2,12 M\$ (1,30 M\$ au T1 2011) et doivent être réalisés d'ici à décembre 2011.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire de beurre demeurera à 3 274 tonnes en 2012. Les prix mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers. Durant la période visée, la Commission a déboursé 12,33 M\$ pour importer ce beurre (contre 0,28 M\$ au T1 2011).

d) Contrat de location simple

Agriculture et Agroalimentaire Canada a avisé la Commission par lettre d'intention qu'elle renouvellera le bail des bureaux de la Commission pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} avril 2012 à des taux révisés qui reflètent la valeur locative du marché, tel qu'exigé par la Politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers. Le montant restant à payer selon le contrat de location actuel, qui prend fin le 31 mars 2012, est de 0,10 M\$.



15. Opérations avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La Commission, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Dans les faits, ceci rend le gouvernement du Canada propriétaire de droit de la Commission et lui confère une influence importante sur ses activités.

La Commission est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces opérations (telles que celles reliées aux régimes d'avantages sociaux, aux locaux et aux services professionnels), sauf les emprunts auprès du gouvernement, sont comptabilisées à leur valeur d'échange et totalisaient 0,49 M\$ pour la période visée (contre 0,40 M\$ au T1 2011).

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 6) sont comptabilisés à la valeur comptable et représentent la plus grande partie des opérations avec des parties liées de la Commission.

Les autres transactions importantes avec des parties liées sont les suivantes :

<u>Entité du gouvernement</u>	<u>T1 2012</u>	<u>T1 2011</u>
	(en milliers)	
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	280 956 \$	281 369 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada	184 717 \$	117 405 \$

Gestionnaires clés

Le chef de la direction, le président et le commissaire, ainsi que les trois directeurs principaux, sont les gestionnaires clés de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type impliquant les gestionnaires clés ne demeure impayé au 31 octobre 2011. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'a eu lieu durant la période visée.



Rémunération des gestionnaires clés	<u>T1 2012</u>	<u>T1 2011</u>
	(en milliers)	
Salaires et autres avantages à court terme	160 \$	137 \$

16. Transition aux IFRS (International Financial Reporting Standards)

La Commission a adopté les IFRS le 1^{er} août 2011 et a fixé la date de transition au 1^{er} août 2010. Avant l'adoption des IFRS, la Commission préparait ses états financiers conformément aux PCGR du Canada. Les premiers états financiers annuels de la Commission qui seront conformes aux IFRS seront ceux de l'exercice se terminant le 31 juillet 2012. Par conséquent, la Commission fera une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS à compter de ses états financiers annuels de 2012. La Commission a préparé un bilan d'ouverture conforme aux IFRS à la date de transition du 1^{er} août 2010.

Ces états financiers ont été préparés à l'aide de méthodes comptables qui sont conformes aux exigences contenues dans l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, qui s'appliquent à la première application des IFRS. La norme IFRS 1 exige que les mêmes méthodes soient appliquées pour toutes les périodes présentées et que lesdites méthodes suivent les IFRS à compter de la fin de la clôture du premier exercice en IFRS, soit le 31 juillet 2012 dans le cas de la Commission

La Commission préparera finalement son bilan d'ouverture en appliquant les IFRS actuels à la date de prise d'effet du 31 juillet 2012, ou avant. Il est donc possible que le bilan d'ouverture et les états financiers des exercices 2011 et 2012 soient différents de l'information présentée dans les présents états financiers provisoires.

Un examen détaillé de tous les éléments des états financiers de la Commission qui pourraient être affectés par l'adoption des IFRS a établi qu'aucun ajustement ni aucun choix n'était requis. Le bilan en IFRS de la Commission ne contient donc aucune modification dans la présentation ou les montants comparativement au bilan de clôture avant l'adoption des IFRS (1^{er} août 2010 vs 31 juillet 2010).